

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 18 H, TENUE À 18 H, LE MERCREDI 27 AVRIL 2022, DANS VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents :

Monsieur le préfet, Simon Giard, Municipalité de Saint-Simon;
Monsieur le préfet suppléant, Daniel Paquette, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Messieurs et Mesdames les conseillers de comté :

Louise Arpin, Municipalité de La Présentation;
André Beauregard, Ville de Saint-Hyacinthe;
Annick Corbeil, Municipalité de Saint-Jude;
Yvon Daigle, Municipalité de Saint-Louis;
Patrick Darsigny, représentant, Municipalité de Saint-Simon;
Marie-Hélène Demers, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Marguerite Desrosiers, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Ginette Gauvin, Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Hugo McDermott, Municipalité de Saint-Dominique;
Alain Robert, Municipalité de Saint-Damase;
Guy Robert, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;
Yves Winter, Municipalité de Saint-Liboire;

formant le quorum en conformément à la loi.

Est absent :

Réjean Rajotte, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Jessica Marion, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**
 - 3-1 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Prêts consentis – Ententes intervenues en avril 2022 – Ratification;
 - 4- Période de questions;
 - 5- Clôture de la séance.
-

Point 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Préfet, Simon Giard, ouvre la séance à 18 h 03. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée extraordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains tenue de façon virtuelle.

Point 2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 22-04-155

CONSIDÉRANT que les membres du conseil tiennent la présente séance extraordinaire en visioconférence.

CONSIDÉRANT que le conseil, avant de procéder aux affaires d'une séance extraordinaire, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Louise Arpin,
Appuyée par Mme la conseillère Ginette Gauvin,
IL EST RÉSOLU

DE CONSTATER que l'avis de convocation a été dûment notifié aux membres du conseil à l'ouverture de la présente séance extraordinaire; et

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 À 16 DU BUDGET

**3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Point 3-1 **PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES – PRÊTS CONSENTIS – ENTENTES INTERVENUES EN
AVRIL 2022 – RATIFICATION**

Rés. 22-04-156

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par l'adoption de son *Décret 177-2020*, daté du 13 mars 2020, qui a été reconduit par la suite;

CONSIDÉRANT que, par le biais de la résolution numéro 20-04-133, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2020, le conseil de la MRC des Maskoutains a adhéré au programme intitulé *Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* sur leur territoire du gouvernement du Québec, et ce, en lien avec l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la Covid-19 et qui ont besoin de liquidités;

CONSIDÉRANT que le comité technique de financement Covid-19 de la MRC des Maskoutains doit soumettre, par courriel, ses recommandations d'analyse des prêts au préfet et au préfet suppléant pour approbation;

CONSIDÉRANT que les autorisations des prêts par le préfet et le préfet suppléant doivent être entérinées lors de la séance du conseil qui suit leurs autorisations avant de pouvoir déboursier les montants octroyés;

CONSIDÉRANT que 13 demandes de prêts en lien avec le programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* ont été soumises par le comité technique de financement Covid-19 de la MRC des Maskoutains et autorisées par le préfet et le préfet suppléant, soit :

NOMS	Autorisation préfet, préfet suppléant	Montants
Les Entreprises Gilles Dumont inc.	2022-04-22	17 727 \$
Marianne Caron (CrosseFit ERA)	2022-04-22	13 040 \$
Le Club Privé - Centre de conditionnement physique 2010 inc.	2022-04-22	11 285 \$
Le Picoleur Resto-Pub inc.	2022-04-22	50 350 \$
Sylvie Viens (Havre de paix)	2022-04-22	4 298 \$
L'Emprise inc.	2022-04-22	23 563 \$
9016-9489 Québec inc. (Gymxtra)	2022-04-22	14 260 \$
Rénauld Racine & fils Ltée	2022-04-22	16 864 \$
Patrick Bernier (Pub Le Lib)	2022-04-22	35 632 \$
9021-6821 Québec inc (Champenoise)	2022-04-22	50 000 \$
Laura Ibanez-Correa (Simplement vous Esthétique)	2022-04-22	18 190 \$
Technologies Transtex inc.	2022-04-22	50 000 \$
9374-2740 Québec inc. (White Rabbit)	2022-04-27	55 968 \$

CONSIDÉRANT que, selon le courriel du conseiller au développement industriel qui confirme que les demandes de prêts ont été analysées et recommandées par le comité technique d'analyse précité, et qu'ils sont conformes aux critères d'admission du *Programme d'aide d'urgence aux PME de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de les entériner;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement industriel daté du 22 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Beauregard,
Appuyée par Mme la conseillère Louise Arpin,
IL EST RÉSOLU

D'ENTÉRINER les 13 prêts consentis le 22 mars 2022, dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux PME de la MRC des Maskoutains* provenant du programme du gouvernement du Québec intitulé *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, énumérés dans la présente résolution; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer les ententes de prêts avec les entreprises précitées pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

Les fonds devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions n'a été tenue.

Point 5- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 22-04-157 Sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux,
Appuyée par M. le conseiller Daniel Paquette,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire à 18 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 À 16 DU BUDGET

Simon Giard, préfet

André Charron, directeur général